



Mairie de MISSON

Tél : 05.58.98.21.44

@ mairie@mission.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune de MISSON,

Vu le code de la voirie routière

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-22 – L2122-23 – L2211-1 – L2212-2 – L2213-1 – L2213-3 – L2213-5

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation Routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions et l'Etat

Vu la nécessité d'effectuer l'abattage et/ou l'élagage d'arbres chez Monsieur BELLOCQ route d'Estibeaux, par la société LARTIGAU ELAGAGE et afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie susnommée

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne réalisation des travaux, la sécurité et l'hygiène publiques, de réglementer la circulation

ARRÊTE

Article 1 : En raison des motifs susvisés, la circulation sera interdite route d'Estibeaux du mardi 14 mai 2024 au samedi 18 mai inclus de 08h00 à 20h00.

Article 2

La société LARTIGAU ELAGAGE domiciliée 530, route de Habas – 40290 Estibeaux – est autorisée à stationner les véhicules nécessaires à leur exécution ou camion pour évacuer les déchets verts et troncs provenant des élagages et abattages. Aucun stockage ne sera toléré sur la chaussée.

Article 3

La signalisation et la matérialisation des périmètres de sécurité seront mises en place par la Commune de MISSON ainsi que les déviations.

Article 4

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5

Monsieur le Maire de Misson, la société LARTIGAU ELAGAGE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de POUILLON
- Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de POUILLON
- Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans

Fait à Misson, le 14 mai 2024



Le Maire,
Bernard MAGESCAS